CONVENTION

Entretien et modalités de fonctionnement de l'orgue de tribune de l'Église Saint-Pierre et du carillon de la Chapelle de l'hôtel-Dieu

Préambule

Parmi les richesses que présente l'église Saint-Pierre, classée Monument Historique dès la première liste de 1840, on compte des vitraux d'une rare qualité, une collection d'œuvres des XVI^{e}, XVII^{e} et XVIII^{e} siècles mais aussi un orgue remarquable.

Nous devons cet instrument à Aristide Cavaillé-Coll, lorsqu'une nouvelle tribune est édifiée en 1866-1867 dans le bras sud du transept de l'église. Ce nouvel orgue, inauguré le 12 août 1868 par Camille Saint-Saëns, remplace celui construit peut-être par Crespin Carlier au XVII^{e} siècle et restauré en 1749-1751 par Louis Alexandre Clicquot.

Le buffet d'orgue, quant à lui, date de 1614. Il est constitué d'un grand corps à trois tourelles en bois sculpté. Il est l'œuvre du menuisier Toussaint Fortier de Dreux, sans doute d'après les dessins de Louis Métezeau, architecte drouais de renom. Il est classé au titre des Monuments Historiques le 17 novembre 1906. La partie instrumentale de l'orgue se compose d'une console comportant deux claviers manuels et d'un pédalier à l'allemande.Elle a été classée le 16 septembre 1976. La dernière grande restauration date de 1993 et le dernier relevage a eu lieu en 2015.

Un orgue de chœur, datant des années 1960 et appartenant à la Paroisse, est également visible à l'église Saint-Pierre.

La Chapelle de l'hôtel-Dieu, quant à elle, présente un carillon installé le 12 décembre 1999. Les huit cloches de ce carillon proviennent de la Fonderie Cornille Havard.

Le Conservatoire de musique, danse et théâtre, classé à rayonnement intercommunal de l'Agglomération du Pays de Dreux, a ouvert une classe d'orgue et claviers anciens enjanvier 2014.

Afin de mieux faire connaître cet instrument patrimonial au plus grand nombre et, dans ce cadre, de permettre aux élèves d'avoir accès aux instruments décrits plus haut, il convient de conclure une convention.

Il est donc convenu entre :

- L'agglomération du Pays de Dreux, représentée par Monsieur Gérard Sourisseau, son Président, habilité par décision ci-dessous nommée l'Agglomération du Pays de Dreux ;
- La Ville de Dreux, représentée par Monsieur Pierre-Frédéric BILLET, Maire, habilité par une délibération en date du 30 juin 2025, ci-dessous nommée La Commune ;

Article 1 : Objet

A. Orgue de l'église Saint-Pierre

Mise à disposition de l'orgue de tribune, propriété de la Ville de Dreux au profit des élèves de la classe « orgue et claviers anciens » du Conservatoire.

B. Carillon de la Chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Mise à disposition, d'un(e) artiste-enseignant(e) du Conservatoire pour le pré-enregistrement de mélodies qui seront jouées lors de la fête des Flambarts et éventuellement d'autres fois dans l'année. La Ville contactera le conservatoire un mois avant la date de programmation. En échange, le conservatoire et le logo de l'agglomération doivent apparaitre sur tous les supports de la communication institutionnelle de l'évènement. Le coût de cette prestation, prise en charge financièrement par la Commune, est de 155€ qui lui seront facturés par l'Agglomération du Pays de Dreux.

Les mélodies enregistrées feront l'objet d'un accord préalable sur le plan artistique ; durée, format, hauteur des sons, esthétique…

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour la durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction et prendra effet à la signature des parties. Chacune aura la faculté de faire cesser la présente convention de plein droit, par anticipation en prévenant les autres parties par lettre recommandée avec accusé de réception, 2 (deux) mois au moins avant le terme choisi.

Article 3 : Engagement des parties

La Commune s'engage à fournir les clés de la chapelle de l'hôtel-Dieu et de l'église Saint-Pierre.

Les professeur(e)s du Conservatoire veillent au respect et à la bonne utilisation de ces instruments par leurs élèves. Ils sont chargés de signaler tout problème rencontré sur les instruments à la Commune.

Article 4 : Entretiens et réparations des instruments

Conformément aux préconisations de la Direction Régionale de Affaires Culturelles :

La Ville de Dreux étant propriétaire de l'orgue de tribune, trois accords annuels sont nécessaires au bon fonctionnement de l'instrument cité.

La Ville de Dreux prend à sa charge la totalité de deux accords et la moitié du troisième.

Le conservatoire prend en charge l'autre moitié du troisième accord, une fois par an. Ces accords sont réalisés au moment le plus approprié et suivant les conditions climatiques. La commune se charge d'organiser l'intervention et transmet la facture correspondante à l'agglomération. Un devis équivalent à la moitié du troisième accord sera communiqué au Conservatoire afin que l'établissement puisse engager la dépense.

La Paroisse contacte le service musée et patrimoine de la Commune avant d'engager tout entretien ou réparation auprès de l'entreprise concernée.

Article 5 : Jours de répétition, horaires

L'accès aux instruments doit se faire dans le respect des offices du culte, de la liturgie et des évènements culturels pouvant se dérouler à l'église Saint-Pierre et en concertation avec l'affectataire. Les jours et horaires de répétition sont définis en accord avec le curé de la Paroisse Saint-Etienne-en-Drouais. Une clé d'accès est mise à disposition du professeur de la classe concernée.

Article 6 : Auditions

Le Conservatoire organise au moins une audition chaque année. Les jours et horaires sont définis en accord avec le Curé de la Paroisse Saint-Étienne-en-Drouais et l'Association des amis de l'église.

Article 7 : Litige

En cas de litige et après épuisement des voies amiables, le tribunal administratif d'Orléans seracompétent.

Fait à Dreux le

En trois exemplaires originaux

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

Le Maire de Dreux
Conseiller régional

Gérard SOURISSEAU

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250630-DEL2025-063-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025